

**Procès-verbal
Conseil municipal
du 12.03.2026
à la mairie de Chichilianne**

Patrick Beaufiles	A	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	E
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Daniel MARTIN donne pouvoir à Jean-Noël BOUVIER

Le quorum est atteint.

Public : 4 personnes

Début de la réunion : 9H10

Fin de la réunion : 10h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2026

Lecture est faite par Éric VALLIER du procès-verbal du 26 février 2026. Les conseillers municipaux le valident à l'unanimité.

Ordre du jour

A / DÉLIBÉRATIONS

1. Signature Charte entre la commune et l'association des Ultras de l'A51
2. Vote des Comptes Financiers Uniques M49 de 2025
3. Vote des Comptes Financiers Uniques M57 de 2025
4. Affectation des résultats M49
5. Affectation des résultats M57
6. Vote du budget primitif M49 2026
7. Vote du budget primitif M57 2026
8. Révision des loyers des logements communaux
9. Choix du bureau d'études carte d'aléas
10. Précision délibération 2026-14 (Echange de parcelles Châteauevieux -route du Chatel)
11. Précision délibération 2025-59 (Division foncière four de Ruthière acquisition parcelle D 608)

B / DIVERS

A / DÉLIBÉRATIONS

1. Signature Charte entre la commune et l'association des Ultras de l'A51

Éric VALLIER présente ce dossier en faisant lecture de la Charte proposée par les Ultras de l'A51.

Il s'agit d'un soutien des communes pour défendre l'activité agricole et les agriculteurs du territoire, promouvoir cette agriculture auprès de la population, permettre des facilitations administratives, intégrer les besoins agricoles dans les politiques communales.

Après avoir pris connaissance de cette Charte les élus chargent et autorisent monsieur le Maire à la signer pour apporter leur soutien au monde agricole.

Délibération adoptée à l'unanimité

2. VOTE CFU M49 2025 (Comptes Financiers Uniques budget Eau et Assainissement)

Martine CORREARD rappelle la précédente délibération de reprise des résultats du C.M du 26.02.2026 (votée car les CFU étaient indisponibles).

Les CFU sont enfin en ligne sur le portail de la DGFIP.

Présentation faite par l'agent comptable des résultats du CFU dont voici un résumé :

Fonctionnement

Dépenses	73 364.21
Recettes	106 825.19
Bilan exercice	33 460.98
Excédent/déficit antérieur reporté	157 848.03
Résultat Fonctionnement	191 309.01

Investissement

Dépenses	509 477.40
Recettes	449 051.66
Bilan exercice	-60 425.74
Excédent/déficit antérieur reporté	-23 316.68
Résultat Investissement	-83 742.42

Délibération adoptée à l'unanimité

3. VOTE CFU M57 2025 (budget Commune)

Comme pour la M49, Martine CORREARD rappelle la précédente délibération de reprise des résultats.

Présentation faite par l'agent comptable des résultats du CFU de la M57 :

Fonctionnement

Dépenses	467 610.93
Recettes	541 277.66
Bilan exercice	73 666.73
Excédent/déficit antérieur reporté	155 972.74
Résultat Fonctionnement	229 639.47

Investissement

Dépenses	197 905.35
Recettes	153 145.53
Bilan exercice	-44 759.82
Excédent/déficit antérieur reporté	-89 771.46
Résultat Investissement	-134 531.28

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Affectation résultats M49

Présentation faite par l'agent comptable des résultats de clôtures du budget M49 de l'année 2025. Ci-dessous un tableau récapitulatif des résultats :

Résultat Fonctionnement	191 309.01
Résultat Investissement	- 83 742.42
	RAR +64 000.00
Résultat Investissement	- 19 742.42

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante des résultats 2025 sur le budget 2026.

Excédant Fonctionnement à reporter au 002	171 566.59
Excédent Investissement à reporter au 001	83 742.42
Affectation résultat au 1068	19 742.42

Le conseil municipal après délibération APPROUVE l'affectation des résultats du budget M49 de l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Affectation résultats M57

Présentation faite par l'agent comptable des résultats de clôtures du budget M57 de l'année 2025 :

Résultat Fonctionnement	229 639.47
Résultat Investissement	-134 531.28

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante des résultats 2025 sur le budget 2026 :

Excédent Fonctionnement à reporter au 002	95 108.19
Excédent Investissement à reporter au 001	134 531.28
Affectation résultat au 1068	134 531.28

Le conseil municipal après délibération approuve l'affectation des résultats du budget M57 de l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Vote du budget primitif M49 2026

François SROSCZYNSKI précise pour cette délibération et la suivante : s'il ne remet pas en cause le travail de la comptable, il ne souhaite pas prendre part au vote, estimant que ce n'est pas au conseil municipal sortant de valider le budget du suivant.

Martine CORREARD, rappelle les chiffres résultants des différentes réunions de travail des élus.

Après délibération, le conseil municipal :

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2026 de l'eau et l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 236 108.59 €
- Section d'investissement 660 404.42 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M49.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants ; Francois SROCZYNSKI ne prend pas part au vote

7. Vote du budget primitif M57 2026

Martine CORREARD, rappelle dans un premier temps les chiffres résultants des différentes réunions de travail des élus ;

Après délibération, le conseil municipal :

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2026 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 435 257.16 €
- Section d'investissement 581 003.59 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants ; Francois SROCZYNSKI ne prend pas part au vote

8. Révision des loyers des logements communaux

Jacqueline BONATO a repris le dossier des loyers des logements communaux. Ceux-ci n'ayant jamais subi d'augmentation malgré l'évolution des indices.

Elle propose aux élus les tarifs suivants :

- _ Logement F1 1^{ère} étage mairie : 432.00€ mensuels (toutes charges comprises car pour le moment il n'y a pas de compteur d'eau et électrique indépendants)
- _ Logement 2^e étage mairie : depuis 2019 à 229.87€ mensuels les indices l'augmentent à 259,71 € .
- _ Logement au-dessus de l'école : le loyer est de 550 euros depuis 2021 , il serait ensuite de 593.89 €.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la réévaluation de ces loyers.

9. Choix du bureau études Carte aléas

Jean Noël BOUVIER rappelle que dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme, une carte d'aléas va être réalisée pour actualiser l'ancienne qui date des années 1980.

Le R.T.M (Service de restauration des terrains en montagne) a été missionné par les élus pour effectuer un appel d'offres. Trois bureaux d'études ont répondu à celui-ci ; leur candidature a été analysée suivant une méthodologie.

Le R.T.M conseille aux élus d'opter pour Alp'Géo Risques.

Le devis est de 30 295,00 € HT.

Ils chargent et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document pour accorder le marché à la société Alp Géorisques, et lancer l'opération de réalisation de carte des aléas.

Délibération adoptée à l'unanimité

10. Précision délibération 2026-14 (Echange de parcelles Châteaueux -route du Chatel)

Dossier présenté par Daniel MARTIN

Afin de procéder à la signature pour l'acquisition de la commune de la parcelle I 1142 située secteur route du Châtel, le notaire a besoin d'une précision sur la délibération. Aussi, la délibération doit faire mentionner la valeur de 1 euros en lieu et place du terme « échange ».

Les élus approuvent cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

11. Précision délibération 2025-59 (Division foncière four de Ruthière)

Même cas que précédemment mais concernant la parcelle entre la montée des Claux et la parcelle D 608 (accès au four communal de Ruthière) ; à la place du terme « échange » il est indiqué que la commune acquiert la parcelle D 729 d'une valeur de 1 euros de M. DUMAS. Cette délibération permettra ensuite d'acter cette acquisition chez le notaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

B / DIVERS

Alerte Rave-party : Éric VALLIER informe que, vendredi soir il a été contacté pour une suspicion de rave party. Un arrêté a immédiatement été pris par le secrétariat à la demande des gendarmes. Les gendarmes ont quadrillé le secteur. Par ailleurs Franck BEAUME mentionne qu'ils ont procédé à des contrôles à Vif et Monestier de Clermont. A l'issue du weekend, pas d'évènement à noter.

Panneaux routiers : Éric VALLIER va demander aux employés de les remettre à l'endroit.

Pistes forestières : celle des « Ruines » (sous le Mont Aiguille) est bientôt terminée tandis que les travaux de celle de Praorzel devraient commencer la semaine prochaine.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal d'élections du Maire et des Adjointes le vendredi 20 mars dans la salle du conseil municipal (horaire à déterminer dimanche soir après les élections).

Compte-rendu

Établi par Camille BINET, relu et corrigé par Martine CORREARD.
Validé au conseil municipal du 20 mars 2026 par les nouveaux élus.
(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).